COMMUNE DE
MONTREUX

RAPPORT No 13/2011

de la Municipalité au Conseil communal

en réponse à la motion de M. Bernard Gret
« pour l'élection d'un Sapin Président »

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le mercredi 11 mai 2011 à 20 h. 00

à Montreux

Version du dimanche 1er juillet 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

En séance du 3 novembre 2010, le Conseil communal prenait en considération la motion de M. le Conseiller communal Bernard Gret « Pour l'élection d'un Sapin Président ».

2. « Sapin Président »

La désignation d'un « Sapin Président » est une tradition sympathique répandue dans le Jura vaudois et au pied du Jura. Dans cette région, de nombreuses communes possèdent leur « Sapin Président ».

Bien que cette tradition ne soit pas présente dans l'Est Vaudois, la Municipalité souhaite répondre favorablement à cette demande d'élection d'un « Sapin Président ».

Ces arbres sont choisis pour leur hauteur et leur diamètre exceptionnels. Ils peuvent aussi être sélectionnés pour un aspect particulier. Il y a donc une part de subjectivité dans le choix d'un arbre.

Pour garantir la pérennité de ces arbres remarquables, ceux-ci sont souvent situés dans des endroits à proximité de refuges, de chemins ou dans d'autres endroits protégés des coupes de bois futures. Ils sont choisis de telle sorte qu'ils puissent grandir et se développer, ainsi seuls le dépérissement dû à la vieillesse, les catastrophes ou les épidémies d'insectes mettent un terme à leur carrière de « Sapin Président ». C'est alors l'occasion d'en élire un nouveau.

Un anneau de peinture ou un panneau indicatif signale généralement la présence de l'arbre en question. Cette tradition est une reconnaissance pour le travail effectué par les forestiers qui entretiennent le patrimoine forestier à long terme et de manière durable.

3. Localisation

Le « Sapin Président » doit être facilement accessible; c'est un objet qui se visite. Il n'est pas aisé, dans les conditions topographiques de la Commune de Montreux, de trouver un objet qui remplisse tous les critères de sélection.

Un arbre remarquable a été recherché le long d'un sentier pédestre entretenu annuellement par la section forêts et trouvé dans la région de Caux, dans la forêt des Vaunaises. Le sentier au départ du chemin de la Glacière traverse cette forêt pour rejoindre la route qui mène à Nermont. L'arbre se trouve en bordure du sentier à une vingtaine de minutes à pied de la gare de Caux (voir annexes).

4. Descriptif

L'arbre proposé est un sapin de Douglas d'environ 55 m de hauteur et de 1.5 m de diamètre. Le volume estimé sur pied est de 24 m^3. La hauteur de l'arbre a pu être déterminée en utilisant les données récupérées lors d'un survol aérien pour la détermination des lisières forestières et pour le nouveau calcul des surfaces agricoles utiles. A cette occasion, les hauteurs des arbres avaient été mesurées au laser.

Si l'historique exact de cette forêt n'est pas connu, l'arbre en question a très certainement été planté au tout début du siècle passé, période où cette essence a été utilisée pour des reboisements ou simplement des essais. Son âge peut être estimé à une centaine d'années. Ce bel arbre est une essence à croissance très rapide, qui lui a permis de croître deux fois plus rapidement qu'une espèce comme l'épicéa.

Dans sa région d'origine, la côte ouest des Etats-Unis, cet arbre peut facilement atteindre 80 m de hauteur pour 2 m de diamètre. Le sapin de Douglas est une essence très résistante à la pourriture, aux insectes et aux maladies. La couleur de son bois est comparable à celle du mélèze avec lequel il est souvent confondu. En raison de sa résistance, il devrait pouvoir rester encore de nombreuses années en place et gagner encore en hauteur et en diamètre.

En Suisse, l'introduction de cette espèce forestière est la plus réussie puisque l'arbre aussi simplement appelé « Douglas » se régénère maintenant naturellement dans les forêts.

5. Mise en place et aménagement de l'accès

L'arbre sera marqué d'une bande de peinture blanche où les indications telles que date, hauteur et volume seront indiquées. Afin de le trouver facilement, des panneaux indicateurs seront placés aux deux extrémités du chemin.

Le chemin d'accès déjà entretenu régulièrement ne devrait pas nécessiter de travaux particuliers. Un passage régulier par les employés de la section forêts sera cependant indispensable pour effectuer un contrôle général.

6. Election du Sapin Président

L'année 2011 est l'année internationale de la forêt. C'est la bonne occasion pour marquer officiellement l'élection du « Sapin Président ».

Tradition oblige, l'équipe des bûcherons organisera sur place, le vendredi 20 mai à 17 h. 00, une partie officielle destinée à présenter l'arbre en question, puis à l'élire dignement, comme il se doit.

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 13/2011 de la Municipalité du 15 avril 2011 en réponse à la motion de M. Bernard Gret « Pour l'élection d'un Sapin Président »,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte dudit rapport ;
2. qu'il est ainsi répondu à la motion de M. Bernard Gret « Pour l'élection d'un Sapin Président ».

Ainsi adopté le 15 avril 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :

P. Salvi L.S. Ch. C. Riolo

Délégation municipale : M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal

Annexe : plans de situation et photo de l'arbre